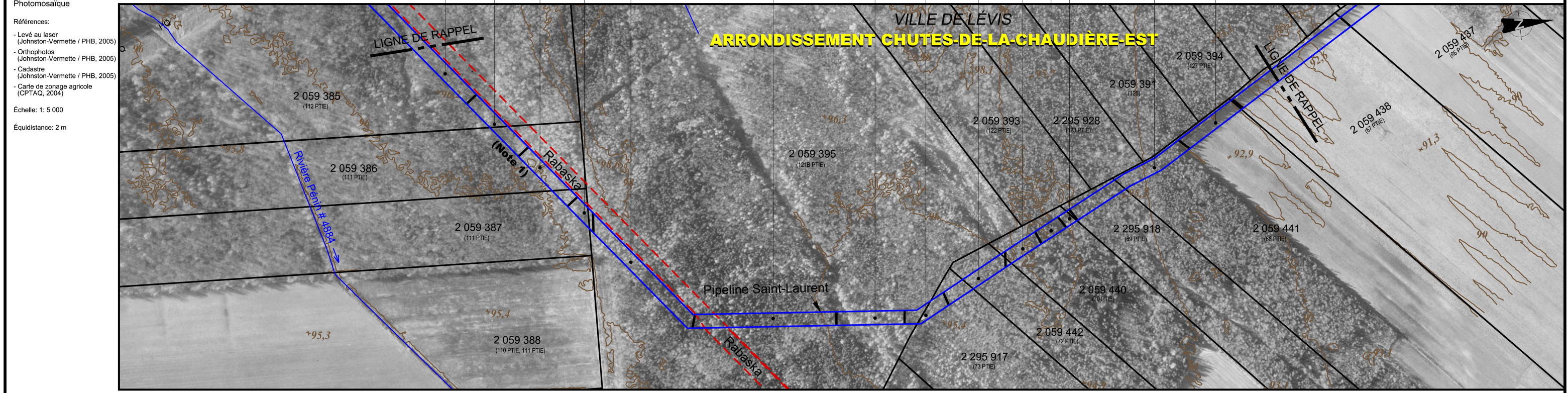


Pédologie (cartes)	Terre noire bien décomposée + tourbe grossière (sphaignes)	Loam sablo-pierreux Mawcook + loam sablo-graveleux et pierreux St-André
Pédologie (sondages)		
Potentiel agricole	0	4 <sup>6</sup> <sub>W</sub> 4 <sup>4</sup> <sub>M</sub>
Potentiel forestier	4 <sup>Sab</sup> <sub>W</sub> Tho	1 <sup>4</sup> Pib Pir 5 <sup>4</sup> Sab W Tho 2 <sup>2</sup> Pib Pir
Utilisation du sol	1. État du drainage actuel 2. Couverture végétale 3. Rendement des cultures 4. Pente du terrain 5. Strate forestière	5. ct A III 1. Moyen 2. Labour 3. Moyen 4. ↘



No de droit de passage	
Chainage	2+220 2+000 1+500 1+000 0+845
Éléments particuliers	Chemin forestier, Chemin forestier, Sentier vtt, Sentier, Fossé longitudinal localisé à la limite sud de l'emprise (Note 2), Secteur où l'inventaire n'a pas été effectué (Note 3)
Fossé (profondeur)	1.0, 1.0, 1.0, 1.0, 1.0, 1.0, 1.0, 1.1, 0.3, 0.7
Couverture minimale	Particulier: Fossé / cours d'eau verbalisé / autres cours d'eau (0.9), Drainage souterrain (0.9), Général: 0.9, 1.2
Sol arable à protéger	Non, Oui
Clôtures et chemins	
Zones boisées	
Contrôle d'érosion	↑↑
Potentiel archéologique	

**LÉGENDE PHOTOMOSAÏQUE**

- Cours d'eau
- Zone non agricole (zone blanche)
- Emprise projetée (localisation approx.)
- ZONE À POTENTIEL ARCHÉOLOGIQUE: H Historique, P Préhistorique

**MESURES D'ATTÉNUATION / COUVERTURE MINIMALE**

- ▲ Cours d'eau verbalisé p/r au fond existant
- ▲ Cours d'eau verbalisé (fond réglementé non disponible)
- ▲ Autres cours d'eau
- ◆ Fossé p/r au fond existant
- ▲ Futur drain agricole souterrain p/r au terrain naturel
- ◆ Fossé futur (agricole et forestier) p/r au terrain naturel
- ▨ Secteur drainé souterrainement
- CONTRÔLE D'ÉROSION: ↑↑ Zone de contrôle d'érosion

**CLÔTURE ET CHEMIN**

- x - Clôture temporaire à installer
- | Chemin à maintenir
- ZONES BOISÉES: (R) Endroit où il y a restriction au déboisement, Reboisement prévu
- SECTION DE COURS D'EAU RÉGLEMENTÉ: Section actuelle, Section projetée

**NOTES**

1- TRONÇON COMMUN PIPELINE SAINT-LAURENT / RABASKA  
Des modifications à la localisation des emprises pourraient être nécessaires si l'un ou l'autre des projets ne se réalise pas. La localisation tiendra compte également du premier projet à se réaliser. En milieu boisé, le déboisement minimum pour le premier projet à se réaliser sera de 23 mètres.

2- L'écoulement du fossé longitudinal doit être maintenu dans la mesure du possible lors de la construction. Dans le cas où le fossé serait endommagé en raison de la proximité du pipeline projeté, des travaux de réaménagement devront être réalisés afin d'apporter les correctifs nécessaires.

3- Les informations indiquées pour les secteurs non inventoriés proviennent de documents existants ou des rapports d'entrevue avec les propriétaires. Certaines mesures d'atténuation ont été élaborées à partir de ces informations. Il se peut que des mesures d'atténuation supplémentaires s'ajoutent lorsque l'inventaire sera réalisé.

Projet: **PIPELINE SAINT-LAURENT**

Titre: **Inventaire du milieu/ Mesures spécifiques d'atténuation**

Préparé par: Pierre-Yves Michon, ing. f. Dessiné par: Patrick Gravel, dess. Vérifié par: Claude Veilleux, ing. & agr.

Fichier: 3325f100.dwg Projet: 3325-2 Feuillet no: 5 de 138

Date: Mai 2006 Echelle: 1: 5 000

Logos: Pipeline Saint-Laurent, Groupe Conseil UDA inc. Agriculture, foresterie et environnement